



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Le président dépose le certificat d'élection de M. Hugh MCFADYEN, nouveau député de Fort Whyte.

(Document parlementaire n° 37)

M. MURRAY et M^{me} STEFANSON accompagnent à l'Assemblée M. Hugh MCFADYEN, *député de la circonscription électorale de Fort Whyte*. Ils se placent devant le président.

M. MURRAY dit :

« Monsieur le président, j'ai l'honneur de vous présenter M. Hugh MCFADYEN, *député de la circonscription électorale de Fort Whyte*, qui a prêté serment, a signé le rôle et réclame le droit de siéger ».

Le président dit :

« Au nom de tous les députés, je désire vous souhaiter la bienvenue ainsi qu'un franc succès dans votre carrière à l'Assemblée. »

M. MCFADYEN s'avance vers le président et lui serre la main. Ensuite, il se rend à son siège.

Avant l'examen des affaires courantes, M. DERKACH soulève une question de privilège et propose que le Comité permanent des affaires législatives soit chargé d'examiner l'obtention par les médias du rapport annuel de la Commission des accidents du travail alors qu'il devait être publié par le vérificateur général le 17 janvier 2006 et distribué aux députés de l'Assemblée législative et aux Manitobains.

M. le *ministre* MACKINTOSH et M. LAMOUREUX interviennent.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Présentation et lecture de pétitions :

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager de chercher des explications sur les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas essayé de résoudre le problème du Fonds Crocus en 2001 et d'exhorter le premier ministre et son gouvernement à coopérer pour que la lumière soit faite sur ces événements. (J. L. Bennie, L. E. Kirton, J. Zigler et autres)

M^{me} ROWAT — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre des Transports et des Services gouvernementaux envisage d'allouer les ressources nécessaires à l'amélioration de la sécurité des conducteurs et des véhicules sur la route n^o 10 et qu'il envisage d'y faire effectuer des travaux d'amélioration. (W. Mansell, C. Mansell, C. Mansell et autres)

M^{me} BRICK, *présidente du Comité permanent de la justice*, présente le troisième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le jeudi 26 janvier 2006, à 13 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Question à l'étude :

Le projet de loi 13 — *Loi modifiant la Loi sur les districts de conservation/The Conservation Districts Amendment Act*

Composition du Comité :

- M^{me} BRICK (présidente);
- M. CULLEN;
- M. DEWAR;
- M. FAURSCHOU;
- M^{me} KORZENIOWSKI;
- M. MAGUIRE;
- M^{me} ROWAT;
- M. SANTOS;
- M. SCHELLENBERG;
- M. SWAN;
- M. le *ministre* STRUTHERS.

Le Comité a élu M. SCHELLENBERG à la vice-présidence.

Exposé écrit :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 13 — *Loi modifiant la Loi sur les districts de conservation/The Conservation Districts Amendment Act* :

Ron Bell

Association des municipalités du Manitoba

Projet de loi étudié et dont il a été fait rapport :

(N^o 13) — *Loi modifiant la Loi sur les districts de conservation/The Conservation Districts Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M^{me} BRICK, le rapport du Comité est déposé.

M^{me} BRICK, *présidente du Comité permanent de la justice*, présente le quatrième rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le mercredi 1^{er} mars 2006, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Question à l'étude :

Le projet de loi 16 — *Loi modifiant la Loi sur les corporations/The Corporations Amendment Act*

Composition du Comité :

Le Comité a élu :

- M^{me} BRICK à la présidence;
- M. DEWAR;
- M. DYCK;
- M. FAURSCHOU;
- M. GOERTZEN;
- M^{me} KORZENIOWSKI;
- M. MALOWAY;
- M. SANTOS;
- M. SCHELLENBERG à la vice-présidence;
- M. le *ministre* SELINGER;
- M^{me} TAILLIEU.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu 2 exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 16 — *Loi modifiant la Loi sur les corporations/The Corporations Amendment Act* :

Bruce King
Dave Angus

Particulier
Winnipeg Chamber of Commerce

Exposé écrit :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 16 — *Loi modifiant la Loi sur les corporations/The Corporations Amendment Act* :

Dan Sherbo

Section du droit des affaires — section manitobaine de
l'Association du Barreau canadien

Projet de loi étudié et dont il a été fait rapport :

(N^o 16) — *Loi modifiant la Loi sur les corporations/The Corporations Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M^{me} BRICK, le rapport du Comité est déposé.

M. le *ministre* CHOMIAK dépose les rapports trimestriels de la Régie de l'hydro-électricité du Manitoba — période de neuf mois — du 1^{er} avril au 31 décembre 2005.

(Document parlementaire n^o 38)

M. DOER, *premier ministre*, fait une déclaration au sujet de deux soldat canadiens courageux, le caporal Paul Davis et le caporal-chef Timothy Wilson, décédés en Afghanistan.

M. MURRAY et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M. ROBINSON, *ministre responsable des Sports*, fait une déclaration au sujet des Manitobains qui ont été choisis et qui ont participé aux Jeux Olympiques d'hiver à Turin, en Italie, au mois de février.

M. DERKACH et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. GOERTZEN et M^{me} ROWAT font des déclarations de député.

Avant la période réservée aux griefs, M. DERKACH soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément au paragraphe 36(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté afin d'examiner le manque d'attention, de respect pour l'obligation redditionnelle et de jugement de la part du gouvernement concernant le rapport annuel de la Commission des accidents du travail qui a été rendu public le 17 janvier 2006 et qui contient 50 recommandations dont neuf sont spécifiquement destinées au gouvernement provincial.

M. DERKACH et M. le *ministre* MACKINTOSH interviennent sur l'urgence de la motion. Le président rend la décision suivante :

Je remercie les députés qui m'ont conseillé dans le but de déterminer si la motion présentée par le leader de l'opposition officielle à l'Assemblée devait être débattue aujourd'hui. L'avis exigé en vertu du paragraphe 36(1) du *Règlement* a été fourni. Selon les règles et les usages de l'Assemblée, pour qu'une question d'intérêt public soit considérée comme étant urgente, elle doit l'être au point où l'intérêt public en souffrirait si l'Assemblée ne se penchait pas immédiatement sur la question. Il faut aussi qu'elle ne puisse être soulevée de façon raisonnable à un autre moment.

Je n'ai aucun doute que cette question soulève de sérieuses inquiétudes pour certains députés à l'Assemblée.

Toutefois, après avoir écouté attentivement les arguments proposés, je ne suis pas convaincu que les affaires courantes de l'Assemblée doivent être mises de côté pour traiter de cette question aujourd'hui. Bien que la question soulevée par le député soit très importante, je ne crois pas que l'intérêt public en souffrira si les affaires courantes de l'Assemblée ne sont pas mises de côté pour la tenue d'un débat sur la motion aujourd'hui.

En outre, je voudrais préciser qu'il existe d'autres occasions permettant aux députés de soulever cette question, notamment pendant la période des questions orales et celle réservée aux déclarations de députés et aux griefs ainsi que pendant le débat portant sur le budget.

C'est donc très respectueusement que je conclus que la question ne satisfait pas les critères établis par le *Règlement* et les précédents de l'Assemblée et que je déclare la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

M. le *ministre* SELINGER propose que l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* SELINGER intervient. Sur la motion de M. MURRAY, le débat est ajourné.

M. le *ministre* SELINGER remet au président, de la part du lieutenant-gouverneur de la province du Manitoba, les deux messages suivants :

Winnipeg, le 6 mars 2006

Le lieutenant-gouverneur remet à l'Assemblée législative du Manitoba le budget des sommes nécessaires à l'administration de la province pour l'exercice se terminant le 31 mars 2007, qu'il recommande à l'Assemblée législative.

Le lieutenant-gouverneur,

John Harvard

(Document parlementaire n° 39)

Lundi 6 mars 2006

Winnipeg, le 6 mars 2006

Le lieutenant-gouverneur remet à l'Assemblée législative du Manitoba le budget des immobilisations de la province, qu'il recommande à l'Assemblée législative.

Le lieutenant-gouverneur,

John Harvard

(Document parlementaire n° 40)

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la levée de la séance. La motion, mise aux voix, est adoptée.

La séance est levée à 16 h 13, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hickers